

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 25 juillet 2025

N° 2025 – 36

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation

Le 21/07/2025

Date d'affichage

Le 21/07/2025

Objet de la délibération 2025 - 36 :

**Choix des entreprises pour
l'aménagement de la place**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

29 JUL. 2025

Et publication ou notification
du

29 JUL. 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, JAMMES Sandrine.

Excusées : Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Monsieur MAZOYER Gérard a été désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de l'aménagement de la place de l'église et suite à la décision de lancer la phase d'exécution, la consultation des entreprises a été lancée suivant une procédure adaptée en date du 18 juin pour une remise des offres le 9 juillet 2025 avant 12h00 conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique en vigueur à ce jour.

Compte tenu des travaux projetés qui ont été estimés à 409 379,80 HT incluant les travaux de la tranche ferme pour un montant de 280 406,20 € HT et des quatre tranches optionnelles :

Tranche Optionnelle 1 = 66 501,60 € HT

Tranche Optionnelle 2 = 4 145,00 € HT

Tranche Optionnelle 3 = 25 754,40 € HT

Tranche Optionnelle 4 = 32 572,60 € HT ;

les marchés qui seront conclus à la suite de la procédure engagée sont répartis en 2 lots séparés :

Lot n°1 : Voirie et Réseaux Divers

Lot n° 2 : Espaces verts -Mobiliers

AR Prefecture

043-214302333-20250725-2025_36-DE
Reçu le 29/07/2025

Les conditions fixées par le règlement de consultation pour permettre aux entreprises de formuler leur offre prévoyaient notamment les critères de sélection suivants :

CRITERE	PONDERATION
Offre de Prix	40%
Offre technique	60%

Au total, 6 offres ont été reçues,

4 pour le lot 1 :

- Groupement COLAS et STPP DU VELAY
- Groupement EIFFAGE ROUTE et DURAND PAVAGE
- L'entreprise BROU TRAVAUX ROUTIERS
- Groupement SAS ROGER MARTIN AURA et ODTP 43

2 pour le lot 2

- BEE PAYSAGE
- ROCHE PAYSAGE

Suite au rapport d'analyse des offres présenté en date du 19 juillet 2025 et suite à la négociation engagée avec les entreprises ayant remis une offre pour le lot n°1, la maîtrise d'œuvre propose :

Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers, de retenir l'offre de l'entreprise Groupement COLAS et STPP DU VELAY pour un montant de 349 060,26 € HT

Suite au rapport d'analyse des offres présenté en date du 19 juillet 2025 avec les entreprises ayant remis une offre pour le lot n°2, la maîtrise d'œuvre propose :

Lot n°2 - Espaces verts - Mobiliers, de retenir l'offre de l'entreprise BEE PAYSAGE pour un montant de 100 865,38 € HT

Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de :

- valider le contenu du rapport d'analyse des offres remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre en retenant les offres classées mieux disantes pour les lots n°1, 2,
- d'autoriser M. le Maire à engager l'ensemble des démarches pour la notification des marchés de travaux :

Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers de l'entreprise Groupement COLAS et STPP DU VELAY pour un montant de 349 060,26 € HT

Lot n°2 - Espaces verts - Mobiliers de l'entreprise BEE PAYSAGE pour un montant de 100 865,38 € HT

AR Prefecture

043-214302333-20250725-2025_36-DE
Reçu le 29/07/2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

-valide le contenu du rapport d'analyse des offres remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre en retenant les offres classées mieux disantes pour les lots n°1 et 2

-autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches pour la notification des marchés de travaux :

Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers de l'entreprise Groupement COLAS et STPP DU VELAY pour un montant de 349 060,26 € HT

Lot n°2 - Espaces verts -Mobiliers de l'entreprise BEE PAYSAGE pour un montant de 100 865,38 € HT

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 25 juillet 2025,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,


BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20250725-2025_36-DE
Reçu le 29/07/2025